

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00007

Numéro SIREN : 824 614 291

Nom ou dénomination : A. D. MOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 7958

A D M O B I L I E R

S.A.R.L. au capital de 15 000 €uros

Siège social : rue de la Héronnière – 44570 TRIGNAC

R.C.S. ST NAZAIRE 824 614 291

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 JUIN 2023

Les associés de la S.A.R.L. sus désignée, se sont réunis à TRIGNAC en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à 10 heures sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud DRAY, gérant, propriétaire personnellement de 110 parts

Monsieur Alain DRAY, propriétaire de 20 parts

Madame Catherine DRAY, propriétaire de 20 parts

Total des parts représentées 150 parts

La Présidence est représentée par Monsieur Arnaud DRAY Gérant de la dite Société depuis le 8/12/2016.

Monsieur Le Président, après avoir constaté que les associés présents représentent la totalité des parts sociales émises, déclare que l'Assemblée pouvait valablement délibérer et voter à la majorité requise.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Approbation des dits comptes.
- Quitus sur la gestion de la gérance.
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions réglementées.
- Questions diverses.

.../...

CD AV AD

.../...

Puis Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée, les documents suivants :

- La feuille de présence
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

L'exercice 2022 se termine par un CA de 596 123 €, soit une légère augmentation de 1% et un résultat net de 831 €.

Cette lecture terminée, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, déclare approuver le dit rapport ainsi que le bilan et les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net comptable s'élevant à la somme de **831 €**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Monsieur Arnaud DRAY remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.

9 AD AD

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « autres réserves ».

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les associés à l'exception de Monsieur DRAY Arnaud, examine le rapport du Gérant sur les conditions réglementées visées par l'article L 223-19 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés donnent tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de l'Assemblée afin de remplir toutes les formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

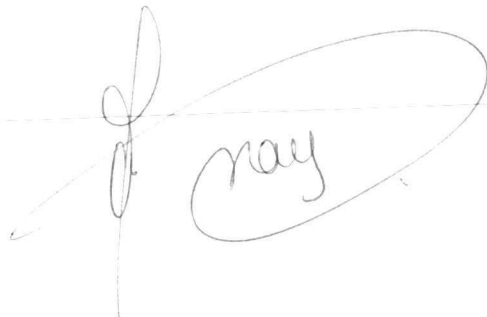
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait à Trignac le, 06 JUIN 2023

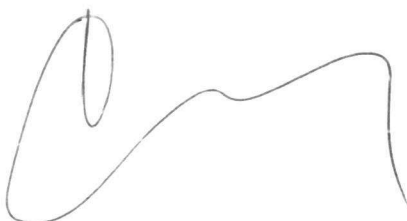
Monsieur Arnaud DRAY



Madame Catherine DRAY



Monsieur Alain DRAY



A D M O B I L I E R

S.A.R.L. au capital de 15 000 €uros

Siège social : rue de la Héronnière – 44570 TRIGNAC

R.C.S. ST NAZAIRE 824 614 291

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 JUIN 2023

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 831 €.

Cette année n'a pas eu les effets escomptés, baisse du CA d'environ 1% mais tout de même un léger bénéfice qui aurait pu être nettement supérieur si notre politique de communication n'avait pas été aussi importante, trop, compte tenu du résultat. Ce poste sera sérieusement à revoir pour l'année 2023.

Nous n'avons pas gardé l'apprenti qui ne nous convenait pas, de plus la fréquentation n'était pas au rendez-vous, nous n'avons donc pas réitéré l'embauche d'un apprenti.

Le début d'année 2023 se présentait pas trop mal, mais avril/mai beaucoup plus difficile. Je ne pourrai pas garantir une augmentation du CA si la situation ne s'améliore pas.

Je ferai tout mon possible pour que cela change, je compte aussi m'entretenir avec la Franchise pour étudier toutes les possibilités.

Pour 2023, je maintiens ma rémunération en tant que Gérant à 39 000 € net, pas de prime et pas d'augmentation.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



A D M O B I L I E R

S.A.R.L. au capital de 15 000 €uros

Siège social : rue de la Héronnière – 44570 TRIGNAC

R.C.S. ST NAZAIRE 824 614 291

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce et de l'article 35 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé et dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé. Ces conventions sont les suivantes :

CONVENTION 1

En qualité de Gérant Monsieur DRAY Arnaud a perçu au cours de l'année 2022 un salaire de 38 293 € net.

CONVENTION 2

Monsieur DRAY Arnaud détient un compte courant dans la société AD MOBILIER qui s'élève à 22 492 €, ce compte courant n'a pas été rémunéré pour l'année 2022.

CONVENTION 3

Monsieur DRAY Alain et Madame DRAY Catherine détiennent un compte courant dans la Société AD MOBILIER qui s'élève respectivement, à : 5 000 € et 5 000 €, ces compte courants n'ont pas été rémunérés pour l'année 2022.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées, chaque associé intéressé ne pouvant pas, toutefois, prendre part au vote sur la convention le concernant.

LA GERANCE



1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL AD MOBILIER				Néant	
Adresse de l'entreprise : RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN 44570 TRIGNAC					
Numéro SIRET* : 82461429100014					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le	
				31/12/2021	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012	
M	Incorporelles - Autres*	014	33 620	016	33 620
M	Immobilisations corporelles*	028	94 692	030	82 738
	Immobilisations financières* (1)	040	23 710	042	23 710
Total I (5)		044	152 022	048	116 358
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060	90 319	062	90 319
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	11 987	070	11 987
U	(2) - Autres* (3)	072	8 555	074	8 555
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	36 703	086	36 703
N	Charges constatées d'avance*	092		094	
T	Total II	096	147 564	098	147 564
Total général (I + II)		110	299 586	112	183 228

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	15 000	15 000
Ecart de réévaluation	124		
P Réserve légale	126	1 500	1 500
R Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	8 152	890
P Report à nouveau	134		
R Résultat de l'exercice	136	832	32 262
E Subventions d'investissement	137		
S Provisions réglementées	140		
Total I	142	25 483	49 652
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	23 806	42 733
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	69 760	46 304
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 32 492)	172	64 179	68 533
E Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	157 745	157 570
Total général (I + II + III)	180	183 228	207 221
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	23 710	(4) Dont dettes à plus d'un an 195 4 689
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice* 182 4 860
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.* 184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

2023

Désignation de l'entreprise :		SARL AD MOBILIER		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	596 123		602 005
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
G	Production vendue services*	intracommunau.	217	218			
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226	9 333		16 727
X	Autres produits			230	9 539		9 601
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	614 994		628 333
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	300 681		302 294
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-1 153		14 277
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	193 372		164 667
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	2 777	244	4 048		3 139
	Rémunérations du personnel*			250	98 481		82 986
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 488		7 172
X	Dotations aux amortissements*			254	8 538		19 806
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	100		101
G	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	612 556		594 443
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 439		33 891
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	1 607		1 629
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	832		32 262
B - RESULTAT FISCAL				312	832	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
H	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986				342	
	Zone franche urbaine (44 octies a)	987					
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Investissements outre-mer	344					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	832	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables * :	7 880				360	832
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	0

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2033-C

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AD MOBILIER						Néant :		*
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400		402		404		406	
Autres immob incorp.	410	33 620	412		414		416	33 620
I Terrains	420		422		424		426	
M Constructions	430		432		434		436	
M Inst. tech. mat. out	440		442		444		446	
C Inst. gén. agenc.	450	87 742	452	3 855	454		456	91 597
O Mat. de transport	460		462		464		466	
R Autres immos corp.	470	2 770	472	325	474		476	3 095
Immob. financières	480	23 030	482	680	484		486	23 710
TOTAL	490	147 162	492	4 860	494		496	152 022
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500	33 620	502		504		506	33 620
I Terrains	510		512		514		516	
M Constructions	520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536	
C Inst. générales, agencs divers	540	73 267	542	7 812	544		546	81 079
O Matériel de transport	550		552		554		556	
R Autres immobilisations corporelles	560	933	562	726	564		566	1 659
TOTAL	570	107 819	572	8 538	574		576	116 358
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15	16
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15% ou 12,8%	0 %
	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% 579 Régularisations * 590								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N TOTAL 596								

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AD MOBILIER						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortiss. dérogatoires	600		602		604		606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626
	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	pour Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	dépréciation Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises			(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683		1	Indemn. congés payés, charges...	
Autres Immos. incorp.	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		5		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 880
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	832
Déficits reportables	984	7 048
Déficits de l'exercice	860	0
TOTAL des déficits restant à reporter	870	7 048

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	683	Montant de la TVA collectée	374	121 132
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325	683			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	90 584
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AD MOBILIER		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	596 123	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	596 123	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	9 333	
Variation positive des stocks	111	1 153	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	9 536	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	20 022	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	306 736	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	91 140	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	5 017	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	402 892	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	213 252
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	213 252	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	596 123	
Effectifs au sens de la CVAE	23	2,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	01/01/2022	au 31/12/2022
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2023

Exercice ouvert le : 01/01/2022		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2022		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL AD MOBILIER RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN 44570 TRIGNAC			RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN 44570 TRIGNAC		
N° Siret		82461429100014			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN 44570 TRIGNAC					
B REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :					N° Siret :
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :					
MEUBLE GAUTIER					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux de 15 %				DEFICIT 0	
Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%)				(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PVLIT imposables au taux de 15%					
PVLIT imposables					
à 19 %		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cochez la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terr. entr.	
Ent. nouv. art. 44 septies				Zone franche d'activité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
				PME innovantes	
				Autres dispositifs	
				BUD, art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)					
Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1), cochez la case :					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
					N° d'identification fiscale :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièmes C-I-2), cochez :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					N° d'identification fiscale :
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		WINSIS	
Examen de					
conformité fiscale					
Nom, adresse du prestataire :					
N° SIREN du prestataire :					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :					
Téléphone :		02 40 27 47 57 7			
		FIDUCIAL EXPERTISE ST BREVIN			
		BD PADIOLEAU			
		IMMEUBLE LE NAUTILUS BP 1017			
		44250 ST BREVIN LES PINS			
- du conseil * :					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
N° agrément :					
Visa :					
CGA/AGA		Viseur conventionné			
		A TRIGNAC			
le 19/04/2023					
Nom du déclarant : M DRAY ARNAUD					
Qualité du déclarant : Gérant Associé					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise : SARL AD MOBILIER																																																																																																																																																																																																																																																																										
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022																																																																																																																																																																																																																																																																										
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																																																																																																																																																																																																																																										
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width: 45%;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width: 5%; text-align: center;">(a)</td> <td rowspan="4" style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">25 000</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td>- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Mt des distribut^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)</td> <td style="text-align: center;">(c)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées</td> <td style="text-align: center;">(d)</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">4</td> <td>Montant des distributions autres que celles visées en (a),</td> <td style="text-align: center;">(e)</td> <td rowspan="4"></td> </tr> <tr> <td>(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)</td> <td style="text-align: center;">(f)</td> </tr> <tr> <td>(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))</td> <td style="text-align: center;">(g)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">(h)</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)</td> <td style="text-align: center;">(i)</td> <td style="text-align: center;">25 000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI</td> <td style="text-align: center;">(j)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">25 000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="background-color: #cccccc;">J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</td> </tr> <tr> <td style="width: 25%;"> Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants </td> <td style="width: 5%;">SARL</td> <td colspan="3" style="width: 30%;">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> <td colspan="3" style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nombre de parts appartenant à chq. associé</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>année du versement</td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="7" style="text-align: center;">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Traitements, émoluments, indemnités.</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Ind. forfaitaires</td> <td style="text-align: center;">Remboursements</td> <td style="text-align: center;">Ind. forfaitaires</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Remboursements</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(2)</td> <td style="text-align: center;">(3)</td> <td style="text-align: center;">(4)</td> <td style="text-align: center;">(5)</td> <td style="text-align: center;">(6)</td> <td style="text-align: center;">(7)</td> <td style="text-align: center;">(8)</td> </tr> <tr> <td>M. DRAY Arnaud Associé Gérant 7 Rue des Manoirs 44800 ST HERBLAIN</td> <td style="text-align: center;">110</td> <td style="text-align: center;">2022</td> <td style="text-align: center;">38 293</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme BENAKSAS-DRAY Catherine - Associée 13 rue de la Chapelle 44780 MISSILLAC</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">2022</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="background-color: #cccccc;">K DIVERS</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)</td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="background-color: #cccccc; text-align: center;">Adresses des autres établissements</td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="background-color: #cccccc;">L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="text-align: center;">REMUNERATIONS</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">26 913</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">2 783</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES</td> <td style="text-align: center;">à 0%</td> <td style="text-align: center;">à 15%</td> <td style="text-align: center;">à 19%</td> </tr> <tr> <td colspan="5">MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">MVLT imputée sur les PVL de l'exercice</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">MVLT réalisée au cours de l'exercice</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">MVLT restant à reporter</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="background-color: #cccccc;">M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	25 000	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	Mt des distribut ^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),	(e)		(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(f)	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(g)		(h)	5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	25 000	6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)		7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)		25 000	J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES				Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							Nombre de parts appartenant à chq. associé									année du versement										Montant des sommes versées									Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).					Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements					(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	M. DRAY Arnaud Associé Gérant 7 Rue des Manoirs 44800 ST HERBLAIN	110	2022	38 293						Mme BENAKSAS-DRAY Catherine - Associée 13 rue de la Chapelle 44780 MISSILLAC	20	2022							K DIVERS									Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																		Adresses des autres établissements																		L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									REMUNERATIONS									Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							26 913		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							2 783		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES					à 0%	à 15%	à 19%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								MVLT réalisée au cours de l'exercice								MVLT restant à reporter								M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	25 000																																																																																																																																																																																																																																																																							
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																																																																																																																																																																																																																																								
Mt des distribut ^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)																																																																																																																																																																																																																																																																								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)																																																																																																																																																																																																																																																																								
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),	(e)																																																																																																																																																																																																																																																																								
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(f)																																																																																																																																																																																																																																																																								
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(g)																																																																																																																																																																																																																																																																								
		(h)																																																																																																																																																																																																																																																																								
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	25 000																																																																																																																																																																																																																																																																							
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																																																																																																																																																																																																																																																								
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)		25 000																																																																																																																																																																																																																																																																							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																																																																																																																																																																																																																																										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Nombre de parts appartenant à chq. associé																																																																																																																																																																																																																																																																									
	année du versement																																																																																																																																																																																																																																																																									
		Montant des sommes versées																																																																																																																																																																																																																																																																								
		Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																																																																																																																																																																																																																																																																					
		Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																																																																																																																																																																																																																																																																					
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																																																																																																																																																																																																																																																																		
M. DRAY Arnaud Associé Gérant 7 Rue des Manoirs 44800 ST HERBLAIN	110	2022	38 293																																																																																																																																																																																																																																																																							
Mme BENAKSAS-DRAY Catherine - Associée 13 rue de la Chapelle 44780 MISSILLAC	20	2022																																																																																																																																																																																																																																																																								
K DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																																										
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																																																																																																																																																																																																																																																										
Adresses des autres établissements																																																																																																																																																																																																																																																																										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																																																																																																																																																																																																																																										
REMUNERATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																										
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							26 913																																																																																																																																																																																																																																																																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							2 783																																																																																																																																																																																																																																																																			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES					à 0%	à 15%	à 19%																																																																																																																																																																																																																																																																			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																										
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																										
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																										
MVLT restant à reporter																																																																																																																																																																																																																																																																										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																																																																																																																																																																																																																																																										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																																																																																																																																																																																																																																										

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31/12/2022	N° SIRET	82461429100014		
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL AD MOBILIER				
ADRESSE (voie)	RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN				
CODE POSTAL	44570	VILLE	TRIGNAC		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	DRAY	Prénom(s)	ARNAUD			
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts	110	% de détention	74,00		
Naissance : Date	14/06/1982	N° dpt	94	Commune	VINCENNES	Pays	FR
Adresse : N°	7	Libellé voie	RUE DES MANOIRS				
Code postal	44800	Commune	SAINT-HERBLAIN	Pays	FR		
MME	Nom patronymique	BENAKSAS	Prénom(s)	CATHERINE			
Titre (2) : Nom marital	DRAY	Nombre de parts	20	% de détention	13,00		
Naissance : Date	14/07/1953	N° dpt	75	Commune	PARIS XEME	Pays	FR
Adresse : N°	54	Libellé voie	Route des Moulins de				
Code postal	44530	Commune	DREFFEAC	Pays	FR		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

II. CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

M	Nom patronymique	DRAY	Prénom(s)	ALAIN
Titre : Nom marital			Nombre de parts	20
			% de détention	13,00
Naissance : Date		08/07/1952	N° dpt	75
		Commune	PARIS XIIEME	Pays
				FR
Adresse : N°		54	Libellé voie	Route des Moulins de
		Code postal	44530	Commune
			DREFFEAC	Pays
				FR
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays
	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre : Nom marital			Nombre de parts	
			% de détention	
Naissance : Date			N° dpt	
		Commune		Pays
Adresse : N°			Libellé voie	
		Code postal		Commune
				Pays

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : ☐
---	--------------------------------------

N° DE DEPOT
 EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 82461429100014
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AD MOBILIER
 ADRESSE (voie) RUE DE LA HERONNIERE ZAC FONTAINE AU BRUN
 CODE POSTAL 44570 VILLE TRIGNAC
 Nombre total de filiales détenues par l'entreprise 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.